

11^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC, le 8 et 9 juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **dès l'obtention du permis d'organisation de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire**

- **Ouverture des engagements** : dès la parution du règlement
- **Clôture des engagements** : le lundi 27 juin 2022 (cachet de la poste faisant foi)
- **Ouverture du parc d'assistance** : le vendredi 8 juillet à partir de 14h
- **Remise du road book et vérifications administratives simultanées**: le vendredi 8 juillet de 16h00 à 19h00 et le samedi 9 juillet de 7h00 à 10h30 salle Mélusine à Bonnétable, rue de Twistringén, **les concurrents vérifiés le vendredi après-midi auront un horaire de convocation pour le samedi matin aux vérifications techniques**
- **Vérifications techniques** : le samedi 9 juillet de 07h00 à 11h00 à l'entrée du parc fermé Mélusine
- **Dates et heures des reconnaissances** : le vendredi 8 juillet de 16h30 à 20h00 et le samedi 9 juillet de 7h30 à 11h00
- **Heure de mise en place du parc de départ** : à l'issue des vérifications techniques « parking Mélusine »
- **1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs** : le samedi 9 juillet à 10h30 à la salle Mélusine à Bonnétable
- **Publication des équipages admis et ordre de départ** : le samedi 9 juillet à 12h00 (tableau d'affichage devant la salle Mélusine) et sur le site : « www.vola-racing.com »
- **Briefing des équipages des voitures d'encadrement** : le samedi 9 juillet à 11h00 Lieu : PC salle Mélusine
- **Départ du rallye** : le samedi 9 juillet à 13h, **présentation obligatoire du permis et de la licence au départ du rallye**
- **Arrivée finale**: le samedi 9 juillet, 15 mn après la dernière VHC parc fermé place du Général De Gaulle
- **Vérification finale** : à Bonnétable au Garage de la Forêt, taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
- **Publication des résultats du rallye** : le samedi 9 juillet, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
- **Remise des prix** : le samedi 9 juillet sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine, remise de coupes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive **A.C.O. Maine-Bretagne** organise les 8 et 9 juillet 2022 en qualité d'organisateur administratif un rallye dénommé :

11^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bretagne - Pays de la Loire** en date du 21/04/2022 sous le numéro R27

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS, site internet : www.ecurielemans.org

Président : **Marc ESNAULT**

Membres : **tous les membres de l'Ecurie Le Mans**

Secrétariat du rallye, Adresse : **André GRISON, 30 Rue Onias Martin, 72110 BONNETABLE**

Téléphone : **02 43 29 13 45** Portable : **06 07 68 57 82**, Adresse de courriel :

andre.grison@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.ecurielemans.org/>

Permanence du Rallye : **jusqu'au vendredi 8 juillet à 16h00 au secrétariat du rallye et ensuite au PC salle Mélusine, Rue de Twistringén à Bonnétable, téléphone : 02 43 29 62 74**

Organisateur technique

Nom : **ECURIE LE MANS, André GRISON, licence n°29481**

Adresse : **30, Rue Onias MARTIN, 72110 BONNETABLE**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Gérard TEXIER	Licence n°18160
Commissaires Sportifs	M. Dominique JOUBERT	Licence n°14860
	M. Thierry COULON	Licence n°4777
Directeur de Course	M. Joseph LORRE	Licence n°10395
Directeur de Course Adjoint au PC	M. Serge FAUVEL	Licence n°2517
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Michel FRALIN	Licence n°2149
	M. Mickaël MEUNIER	Licence n°174189
Chargé des moyennes de régularité	M. Michel CHEVEREAU	Licence n° 2543
Commissaire Technique responsable MODERNE	M. Pascal BOISSAY	Licence n°6464
Commissaire Technique responsable VHC	M. William QUERU	Licence n°14922
Commissaires techniques adjoints	M. Jean Luc BOURNEX	Licence n°11351
	M. Marc MEUNIER	Licence n°137284
	M. Romain THIPHAINÉ	Licence n°155300

Médecin	M. Bruno PALLU	Licence n°13042
Chargés des relations avec les concurrents	Docteur Philippe MAGNE	
	Mme Myriam MAWDSLEY	Licence n°11115
	Mme Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
Chargé des relations avec la presse	M. André GRISON	Licence n° 29481
Chronométrateurs	M. Cyril VALLEE	Licence n° 123878
	M. Philippe NAUROY	Licence n° 163037
Classement	M. Stéphane MONFORT	Licence n° 38611
Speaker	M. JP GAUTRET-DANIAUT	Licence n° 213221

1.2P. ELIGIBILITE

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des engagés sera publiée sur le site de l'Ecurie LE MANS à partir du mardi 5 juillet au soir et fera office de confirmation d'engagement

les concurrents vérifiés le vendredi après-midi auront un horaire de convocation impératif pour le samedi matin aux vérifications techniques

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **11^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS VHC** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 27 juin 2022** à l'adresse suivante :

Michel DESMARRES

48 rue André Burel, 72460 SAVIGNE L'EVEQUE

06 09 17 24 06

Adresse de courriel : micheldesmarres66@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures maximum, dans la limite d'un nombre maximum cumulé de **150** voitures pour les rallyes « Moderne », VHC, VHRS, LPRS & LTRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **440 €** (220 € x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement devra être complétée informatiquement (formulaire PDF remplissable) et adressée obligatoirement par courrier accompagnée d'un chèque du montant des droits d'engagement à l'ordre de l'Ecurie Le Mans, les copies des licences,

permis de conduire et fiches d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote et copilote) pourront être envoyés par courrier ou par mail
Le chèque pourra être remplacé par des espèces au moment des vérifications administratives

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1, J2 (de 1947 à 1990), titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications technique conforme aux règles des spécifiques des rallyes VHC.

Les voitures du Groupe **Classic** de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et l'installation des structures du rallye seront indiquées sur un plan intégré dans le carnet d'itinéraire (road-book)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 11^{ème} **RALLYE REGIONAL LE MANS** représente un parcours de **95.42km**.

Il est divisé en **1** étape et 3 sections.

Il comporte **1** épreuve spéciale « **Conseil Départemental de la Sarthe** » d'une longueur totale de **13.26km** répétée 3 fois (ES 1 / ES 2 / ES 3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage en reconnaissance dans l'ES est de 3

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve

Toute infraction constatée donnera lieu aux sanctions conformément à l'article 6.2.7 « PENALITE » du règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

- Un classement général VHC (hors Classic)
- Un classement général pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982-1990).
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977-1981).

Le vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH /N (hors classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le dimanche **9 juillet** après l'arrivée au parc du dernier **concurrent** sur le Car-podium ACO en face de la Salle Mélusine à BONNETABLE après un parc fermé et de repositionnement.

Des coupes seront remises aux 3 premiers concurrents de chaque catégorie et des lots seront offerts à tous les concurrents classés.



CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère VHC
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					13h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 0A	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h20	13h20
CH 1	La Bellandière TERREHAULT		6,100	6,100	0h10	13h30
ES 1	Conseil Départemental	13,260	0,150	0,150	0h03	13h33
CH 1A	Entrée parc regroupement place De Gaulle		11,330	24,590	0h25	13h58
	Total section 1	13,260	18,280	31,540	0h58	
REGROUPEMENT Place De Gaulle BONNETABLE						
CH 1B	Sortie parc regroupement place De Gaulle/podium					16h00
CH 1C	Podium/entrée assistance		0,400	0,400	0h05	16h05
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 1D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	16h35
CH 2	La Bellandière TERREHAULT		6,100	6,100	0h10	16h45
ES 2	Conseil Départemental	13,260	0,150	0,150	0h03	16h48
CH 2A	Entrée parc regroupement place De Gaulle		11,330	24,590	0h25	15h13
	Total section 2	13,260	18,680	31,940	1h13	
REGROUPEMENT Place De Gaulle BONNETABLE						
CH 2B	Sortie parc regroupement place De Gaulle/podium					19h00
CH 2C	Podium/entrée assistance		0,400	0,400	0h05	19h05
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 2D	Sortie assistance rue du 11 novembre D60A		0,700	0,700	0h30	19h35
CH 3	La Bellandière TERREHAULT		6,100	6,100	0h10	19h45
ES 3	Conseil Départemental	13,260	0,150	0,150	0h03	19h48
CH 3A	Entrée parc fermé place De Gaulle		11,330	24,590	0h25	20h13
	Total section 3	13,260	18,680	31,940	1h13	
PARC FERME FINAL						
	Total rallye	39,780	55,640	95,420		
Coucher du soleil à 21h49						